

IMMOBILIER

Perquisition au siège de Gecina

Odile Coupé

Mercredi 17 mai, 9 h 30, rue des Capucines, à Paris. La brigade financière investit le siège social de la société foncière Gecina, sur commission rogatoire d'un juge d'instruction du tribunal de grande instance de Paris.

Les policiers saisissent des documents relatifs à l'offre publique d'achat lancée par Gecina sur son homologue Simco, à l'automne 2002, et à la vente d'une partie du patrimoine de la foncière à l'américain Westbrook, la même année. Ils mettent aussi sous scellés les comptes de la société. Les policiers ne quitteront les lieux que vers 17 heures.

Ces investigations ont pour but de vérifier si Gecina a distribué des dividendes fictifs, présenté un faux bilan, diffusé des informations trompeuses et si elle peut être soupçonné d'abus de bien social et de délit d'initié, ainsi que le prétend l'un de ses actionnaires, Michel Conin. Ancien locataire d'un immeuble vendu par Gecina « à la découpe », ce dernier a déposé une plainte en septembre 2004.

Compte tenu du caractère très sensible de ce dossier, le parquet de Paris a alors dé-

cidé d'ouvrir une information judiciaire pour délit d'initié. « Nous allons porter plainte pour dénonciation calomnieuse », révèle au *Figaro économie* Serge Grzybowski, le directeur général de Gecina.

Selon Michel Conin, la société aurait appris que le Parlement adopterait un amendement imposant aux sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC) de s'acquitter d'une taxe sur les plus-values de cession.

Pour échapper à cet impôt, Gecina aurait lancé son OPA sur Simco et cédé une partie de son patrimoine peu de temps avant que le texte soit adopté.

« Rien, en date du 7 août 2002, date à laquelle nous avons signé l'accord définitif de rachat de Simco avec Axa et le Crédit foncier de France, ne permettait d'affirmer qu'un amendement serait voté en novembre 2002 », se défend Serge Grzybowski.

Accusé par ailleurs d'avoir réalisé une importante plus-value en cédant une centaine d'immeubles à Westbrook, le directeur général de Gecina explique que la transaction a été conclue au prix du marché pour une telle vente en bloc, c'est-à-dire 15 à 20 % en dessous des prix pratiqués « à la découpe » par le fonds d'investissement américain.